

Point d'ordre!

Journal officiel du syndicat des profs
du Cégep de Trois-Rivières

Vol. 37, no 12, 16 février 2011

LE 12 MARS, VOUS AVEZ UN IMPORTANT RENDEZ-VOUS!

Bonjour,

C'est le samedi 12 mars, à Montréal, qu'aura lieu la grande manifestation appelée par l'Alliance sociale, dont la CSN fait partie, et par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics. Cette action s'inscrit dans la campagne *Se donner le Québec qu'on veut!*, une priorité du mouvement. Elle vise un changement de cap budgétaire de la part du gouvernement Charest.



La trajectoire actuelle orientée vers le principe de l'utilisateur-payeur, de la tarification tous azimuts et du recours à la privatisation, aux PPP et à la sous-traitance nous mène à un cul-de-sac. Taxe santé de 200\$ sans égard aux revenus, coupes de services sans précédent, droits de scolarité plus élevés compromettant l'accès aux études supérieures, travailleuses et travailleurs victimes de la crise économique laissés à eux-mêmes, voilà autant de mauvaises décisions qu'il faut dénoncer.

Ce n'est pas le Québec que nous voulons. Nous devons refuser de nous laisser emprisonner dans les orientations budgétaires que le ministre des Finances, Raymond Bachand, présente comme incontournables.

Le prochain budget du Québec peut correspondre à la société que nous souhaitons. C'est une question de choix! Mais pour influencer le contenu de celui-ci, nous devons démontrer une volonté populaire hors du commun! Il est par conséquent essentiel que des milliers de Québécoises et de Québécois participent à la manifestation nationale du 12 mars, à Montréal.

Nous savons que nous pouvons compter sur les membres de la CSN. Tous les syndicats du mouvement sont donc invités à déployer leurs énergies afin de réaliser un important travail de mobilisation en vue de cet événement. Le 12 mars prochain, nous avons un rendez-vous qu'il ne faut pas manquer. Nous vous y attendons très nombreux. La CSN est porteuse de solutions progressistes! C'est ensemble qu'il faut les faire valoir et les défendre.

Un budget équitable pour le Québec, c'est une question de choix!
Par notre mobilisation, forçons le gouvernement Charest à changer de cap.

Au plaisir de vous y voir le 12 mars prochain!

Claudette Carbonneau, présidente de la CSN



RÉSERVEZ VOTRE PLACE
DANS L'AUTOBUS AVANT LE 8 MARS.

CONFIRMEZ-LE AU LOCAL DU SYNDICAT (HF-2010)
PAR TÉLÉPHONE (POSTE 2702)
PAR COURRIEL (synprof@cegeptr.qc.ca)

Avancer... par en avant!!!

Jean Fournier, président

Membre du Comité de suivi profs-étudiantEs

.....

Depuis le 3 décembre dernier, date à laquelle notre assemblée générale a voté une proposition afin d'entreprendre des démarches autour des services alimentaires et de librairie, nous en avons fait du chemin. Rappelons-nous que nous avons unanimement identifié l'importance *d'entreprendre des démarches visant à briser les clauses d'exclusivité de ces services et de réduire la durée des contrats* (proposition 2010-2011 AG-15). Dans cette foulée, un comité de suivi, composé de 4 professeurs/professeure et de 4 étudiantes/étudiants, a tenu 5 rencontres. Rapidement, nous avons convenu à la fin de la dernière session de l'importance de produire ce que nous avons communément identifié comme étant notre « Déclaration de principes », document qui sera d'ailleurs très prochainement déposé à la Régie (composée des directions de notre collège). Ledit document met en perspective un certain nombre d'éléments à prendre en considération en regard de ces services de proximité (alimentaire et librairie), tels que la nécessité de favoriser par ces deux services une appropriation optimale par la communauté collégiale (permettre des chantiers pédagogiques) ou encore de valoriser la voie d'une entreprise d'économie sociale dans le déploiement des services, poursuivant ainsi des objectifs de rentabilité financière et sociale.

Puis à la fin janvier, le DG et les directions concernées (SAE et finances) nous informaient de l'ouverture des appels d'offres (31 janvier/alimentaire et 7 février/librairie). Nous avons affirmé à ce moment-là, fort de l'éloquente démonstration de l'AGE (qui à 5 occasions a tenté de rencontrer ces derniers mois le DSAE), qu'un processus de consultation quant au contenu desdits appels aurait pu se tenir. Nous avons reçu à ce moment-là l'assurance que le cadre de ces appels ouvrait sur des critères « qualité » et sur la possibilité de permettre des initiatives étudiantes, particulièrement dans le champ alimentaire.

À ce jour, il nous reste à déposer à la Régie notre « Déclaration » afin de tenter de contaminer les directions en regard de nos positions et à faire le point sur les éléments contenus dans les appels d'offres que nous sommes à étudier.



« LE CONTENU DE CE TEXTE ENGAGE UNIQUEMENT L'AUTEUR »

Le cégep fait-il partie de l'enseignement supérieur?

Denis Veillette, professeur de sociologie

.....

Avec l'entérinement du dernier contrat de travail, nous avons eu l'occasion d'entendre nos dirigeants syndicaux et patronaux nous parler du fait qu'on faisait partie de l'enseignement supérieur. J'aimerais ici mettre en contexte ces déclarations qui pourraient laisser croire à certains que notre avenir est plutôt rayonnant compte tenu de cette attribution. En effet, appartenir à l'enseignement supérieur doit bien se traduire par des avantages comme on en a à l'université, institution-phare de ce niveau d'enseignement. Désolé de vous décevoir mais, quant à moi, nous n'en faisons pas partie et il y a bien des obstacles à relever pour s'y insérer, ce qui n'est pas impossible à faire. C'est ce que je veux essayer de vous démontrer.

1. La réforme Robillard de 1994 ou la normalisation pédagogique

Le cégep lors de sa fondation en 1967-1968 est organisé comme un clone de l'université. Les professeurs sont regroupés en départements qui possèdent une large autonomie quant à l'organisation pédagogique des cours, le recrutement et le « perfectionnement ». À titre d'étudiant collégial entre 1977 et 1979, je me souviens très bien que nous avons un choix impressionnant de cours dans notre programme et qu'à 15 étudiants, le cours « partait ».

L'autonomie professionnelle et la liberté académique des professeurs faisaient de ces derniers les maîtres d'œuvre de l'enseignement. C'est ce qui permit l'expérimentation de toutes sortes de formules pédagogiques avec les nouvelles technologies de l'époque. Bien sûr cela avait un impact sur la motivation des professeurs et indirectement sur celle des étudiants.

Lors de la présentation de la réforme Robillard, Jacques Lemire, directeur des services pédagogiques, qu'on appelait à l'époque, nous dit que c'était l'an un des nouveaux cégeps qui commençait. Nous eûmes droit en peu de temps à cet aggiornamento qui s'imposa avec une brutalité désarçonnante : performance, critères de performance, éléments de compétence étaient les mots d'ordre de la réforme. Un fonctionnaire du ministère de l'Éducation qui vint nous en « faire la vente » était incapable de nous expliquer la définition de ces concepts; c'est à vous de les définir, nous dit-il dans une boutade! Ce vocabulaire technique et instrumental eut tôt fait de me rendre circonspect et plus, d'avoir le sentiment qu'il y avait là une démarche visant à nous désapproprier de notre travail. Des centaines d'heures en département à discuter « du sexe des anges ». Un de mes collègues me dit alors : « tout le monde repart sur le même pied, l'expérience comme connaissance n'existe plus! » Wow! Pour moi, c'était comme dans 1984 de Georges Orwell : la guerre, c'est la paix! La novlangue nous envahissait! Autrement dit, l'identité des professeurs, surtout ceux et celles de sciences humaines, français et philo était atteinte. De concepteur de l'éducation, nous devenions des applicateurs dans une logique où nous ne contrôlions plus les tenants et les aboutissants. Notre syndicat ne vit pas dans cette nouvelle orientation quelque chose de majeur qui était pour avoir des incidences importantes sur notre rémunération et notre statut social dans l'institution. Encore une fois, je me souviens avoir fait une intervention lors d'un colloque de la Fneeq qui se tenait à Trois-Rivières au début des années 2000 et manifestement, ça ne semblait pas inquiéter la galerie... Les premiers écrits critiques sur cette approche instrumentale de l'éducation arrivèrent au début des années 2000 mais demeurèrent marginaux. Un professeur d'ici me dit alors : « c'est plus simple de faire des cours formatés d'avance et c'est moins d'ouvrage. » « Mais mon ami, lui dis-je, il y a anguille sous roche : quand viendra le temps de te payer, ce sera plus commode pour tes patrons de te considérer comme un formateur ou un coach, ça coûte moins cher! »

2. L'homogénéisation des grilles salariales

En 2003, un émissaire de la Fneeq vint nous proposer de voter sur une nouvelle grille salariale alors que nous n'étions pas en renouvellement de contrat de travail. Il nous dit bien candidement que c'était la grille des professeurs du primaire et du secondaire qui deviendrait, si le vote passait dans l'ensemble des cégeps, notre propre grille salariale. Oh yeah!

Mais d'où ça sort et pourquoi faudrait-il avoir la même grille salariale que nos collègues du primaire et secondaire alors que nous faisons partie de l'enseignement supérieur? Notre représentant syndical nous dit alors que c'était la volonté de Québec d'harmoniser les grilles pour faciliter la gestion et les négociations. «Mais les implications sont énormes», affirmais-je devant l'assemblée et notre délégué tout éberlué. On s'éloigne du statut du professeur qu'on avait hérité de l'université pour nous ramener vers celui du primaire-secondaire. Et il n'y a pas dans cette grille de niveau salarial pour les détenteurs de doctorat! Ouin, alors nous en inventerons une! OK et elle ressemblera à quoi? La différence entre un détenteur de maîtrise et de doctorat passera de 4 000\$ par année à 2 000\$ par année. C'était pour moi une gifle qui annonçait des lendemains qui ne chanteront pas...

3. Le règlement sur l'équité salariale

En 2007-2008, un règlement intervint dans le secteur public sur la question de l'équité salariale qui concerne bien sûr la reconnaissance du travail des femmes au plan salarial. Cela nous a touchés car notre syndicat a fait admettre l'idée, et c'est un bon coup, qu'un professeur de cégep ne pourra jamais gagner moins qu'un professeur du primaire-secondaire. J'espère bien, surtout quand on a la prétention d'appartenir à l'enseignement supérieur! Cela eut comme conséquence que l'ensemble des professeurs de cégep (hommes et femmes) eurent droit à des augmentations salariales, sauf les détenteurs de doctorat. Quoi, ai-je bien compris? Oui de me dire mon président, tu as très bien compris. Les détenteurs de doctorat (il y en a autour de 1000 dans le réseau collégial) ne pourront pas bénéficier de ces augmentations car le Conseil du trésor n'en a pas permis l'attribution, rigueur budgétaire

oblige. Autrement dit, vous ne cadrez pas dans l'institution tant par votre nombre que par vos qualifications. Dommage vous repasserez une autre fois! Sympathique comme règlement! Le tout a abouti lors du dernier contrat de travail qui prévoit des augmentations salariales sensiblement les mêmes que sous le décret (1 % de plus) et qui prévoit la mise en place d'un comité sur la relativité salariale. Les deux parties devront alors décider ce qu'elles vont faire avec ces trouble-fête qu'on traîne et qui sont, disons-le ouvertement, trop scolarisés pour l'institution.

4. Le système de négociation centralisée

Toute l'histoire des relations de travail au cégep s'est fait dans un contexte de négociation centralisée avec l'État comme c'est le cas pour nos collègues du primaire-secondaire alors que ça n'a jamais été le cas pour nos collègues universitaires. Les universités ont un financement autonome par le biais des frais de scolarité alors qu'il est pour nous largement symbolique. Dans la dynamique qui s'est mise en place, les professeurs de cégep constituent le dernier maillon de la chaîne : ils sont 9 000-10 000 alors qu'au primaire-secondaire, ils sont 50 000. Les règlements se sont toujours faits avec les plus nombreux et les professeurs de cégep passent après. Bien que ce système ait donné des avancées importantes (augmentation salariale de près de 20% en 1976, il s'est traduit en 1982-1983 par des reculs importants au plan salarial (baisse de 20% des salaires pendant 3 mois)). Depuis 2005, les augmentations de salaires sont sous l'inflation et il en sera de même jusqu'en 2015! Rien pour stimuler les troupes, c'est le moins qu'on puisse dire! Les ingénieurs d'Hydro-Québec ont eu dernièrement des augmentations de 12% sur les mêmes 5-6 ans que nous. C'est donc dire que nos qualifications et la reconnaissance de ces qualifications ne sont plus à l'ordre du jour pour le gouvernement et ses technocrates. Pour la prochaine négociation, il faut à mon avis y aller sur nos propres bases sans se fier au front commun. La stratégie d'hier ne fonctionne plus pour nous faire avancer.

5. La morale de l'histoire

Le cégep n'est pas une institution d'enseignement supérieur alors qu'on veut bien nous le faire croire, principalement, parce que cette institution hybride et combien novatrice dans le monde occidental a aligné ses principaux acteurs dans un processus de dévalorisation et de déqualification de son enseignement par la mise en place de l'approche par compétences. Dans cette perspective, la mise à niveau de la grille salariale et du règlement sur l'équité salariale en sont la matérialisation au niveau du statut et de la rémunération. Toutefois est-ce là une situation irrémédiable?

Comment alors assurer la reconnaissance de nos qualifications dans l'architecture actuelle du système d'éducation québécois? La sociologie du travail nous enseigne que la reconnaissance des qualifications est un processus dynamique qui implique d'une part, une maîtrise particulière de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être dans l'accomplissement d'une tâche (complexe comme c'est le cas dans l'enseignement) et d'autre part, une mise à jour de ces savoirs par un processus de renouvellement et carrément de participation à la création de nouveaux savoirs. Voilà ce qu'exige l'enseignement supérieur! On pourrait dire que nos collègues des sciences qui sont dans les centres spécialisés ont davantage une pratique professionnelle de ce type ce qui n'est pas le cas en sciences humaines, littérature ou philosophie. Il faut aussi se rendre compte que la recherche ne se fait plus en vase clos depuis belle lurette et qu'il faut joindre des équipes de recherche qui sont pour la plupart universitaires dans les faits pour en faire véritablement. Mais cette culture de partenariat n'existe pas au Québec. Il est quand même incroyable de constater que dans une petite société comme la nôtre, il n'y ait pratiquement aucune relation organique entre cégeps et universités pour l'enseignement et la recherche alors qu'ils participent tous deux à l'enseignement supérieur!

Finalement, bien que je considère que nous sommes collectivement sur la défensive et en recul important, il en va de nos aspirations, et je pense particulièrement à la relève, pour insuffler un nouveau dynamisme à l'institution. Il ne saurait y avoir de renouvellement des cégeps si les principaux acteurs ne se sentent pas parties prenantes d'un projet auquel ils auront participé à élaborer. L'enthousiasme ne se décrète pas, il résulte d'une interaction et d'une mobilisation collective. Les professeurs de cégep sauront-ils relever le défi de se faire reconnaître collectivement par les directions locales et par l'État comme ce fut le cas lors de la création des cégeps?



Syndicat des professeur-e-s du Cégep de Trois-Rivières

3500, rue de Courval, Trois-Rivières, Québec G9A 5E6
Tél.: (819) 376-9555 / Télécopieur: (819) 376-2072

